



RÉPUBLIQUE

Le gouvernement
inaugure le bureau
de la laïcité

PAGE 10

SOCIÉTÉ

Le gouvernement inaugure le bureau de la laïcité

Cette « administration » est rattachée au ministère de l'Intérieur sous l'autorité du premier ministre.

STÉPHANE KOVACS [@KovacsSt](#)

RELIGIONS « Le gouvernement se met en ordre de marche pour protéger les équilibres de notre modèle de laïcité, presque unique au monde », avait lancé le premier ministre le 15 juillet dernier, en annonçant l'installation du comité interministériel de la laïcité (CIL). Désormais, c'est le bureau de la laïcité qui est en place, inauguré ce lundi par la ministre déléguée chargée de la Citoyenneté. « Le temps n'est plus à l'observation mais à la laïcité en action ! a scandé Marlène Schiappa, dans une allusion à la récente suppression de l'Observatoire de la laïcité. Pour la première fois en France, sur le modèle du bureau des cultes, nous créons une administration chargée de la laïcité. »

Structure indépendante chargée de conseiller le gouvernement, l'Observatoire de la laïcité, présidé par Jean-Louis Bianco, était régulièrement accusé de complaisance face aux atteintes à la laïcité, voire envers l'islamisme, par exemple durant l'examen au Parlement du projet de loi contre les séparatismes.

Nouveaux outils juridiques

En créant ce CIL, le gouvernement entend reprendre la main sur la question. Le comité est d'ailleurs directement placé sous l'autorité du premier ministre, entouré d'une dizaine de ministres (Intérieur, Éducation nationale, Fonction publique...).

Rattaché à la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPJ) du ministère de l'Intérieur, Le bureau de la

laïcité devra préparer les décisions du comité interministériel et coordonner l'action de tous les ministères concernés. Il mettra également en pratique les nouveaux outils juridiques créés avec la loi confortant le respect des principes de la République : extension de l'application du principe de laïcité à tous les organismes, publics et privés, chargés d'une mission de service public ; référents laïcité dans toutes les administrations et formation obligatoire des agents publics à la laïcité d'ici à 2024-2025 ; déferé laïcité pour suspendre l'exécution des décisions des collectivités qui menacent gravement ce principe.

« Nous avons aussi mis en place le contrat d'engagement républicain, a expliqué Marlène





Schiappa. Pas un euro d'argent public pour les ennemis de la République ! Si ce contrat avait existé avant, par exemple, Éric Piolle, le maire de Grenoble, qui s'est aperçu qu'il avait fortuitement subventionné le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF, dissous depuis, NDLR), aurait pu obtenir le remboursement. » Enfin, la laïcité, « instrument de paix et de concorde », sera célébrée chaque année le 9 décembre - jour de l'adoption de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État - lors d'une journée nationale.

« Marrainé par l'écrivaine Rachel Khan », précise le site du ministère de l'Intérieur, un prix de la Laïcité « rénové » et doté d'une enveloppe de 50 000 euros - dix fois plus qu'auparavant - sera décerné ce jour-là. Afin de récompenser, a souligné l'auteur de Racée, « les artisans, les joailliers, qui donneront toute sa valeur à ce diamant brut qu'est la laïcité ». ■



Le bureau de la laïcité prend place au sein du ministère de l'Intérieur, place Beauvau à Paris.

LUDOVIC MARIN/AFP

